



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction des institutions, de l'agriculture et
des forêts DIAF
Ruelle de Notre-Dame 2
Case postale
1701 Fribourg
Par courriel et poste interne

**Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD**
**Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB**

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/FH/coc 2019-PrD-249 et 2019-Trans-109

Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 16 octobre 2019

Avant-projet de loi sur le financement de la politique (LFIPOl)

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier de M. D. Castella, Conseiller d'Etat et Directeur de la DIAF, concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 24 septembre 2019. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission relève la problématique de la suppression des informations publiées sur les moteurs de recherche par les organes publics (droit à l'oubli). Le responsable du fichier doit ainsi mettre en place une procédure de suppression.

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a aucune remarque à formuler.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly
Président